

DOSSIER D'INSCRIPTION

SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAP

SEPTEMBRE 2022

Les instituts de formation d'auxiliaires de puériculture **d'Agen, de Bordeaux et de Libourne** se regroupent et organisent en **commun** leurs épreuves de sélection.

En conséquence, les candidats ne peuvent s'inscrire que
DANS UN SEUL INSTITUT de ce regroupement.

L'épreuve de sélection se déroulera dans l'institut où le candidat aura déposé sa candidature.

CANDIDATS NON SOUMIS A LA SELECTION

- Les candidats à la formation par la voie de l'apprentissage,
- Les agents de service hospitalier qualifiés de la fonction publique hospitalière ou les agents de service doivent justifier d'au moins un an d'exercice professionnel et être financés par un employeur.
- Les parcours de validation des acquis de l'expérience

➡ **Veuillez contacter directement l'institut de votre choix.**

Table des matières

FICHES DESCRIPTIVES PAR INSTITUT DE FORMATION.....	4
Institut des métiers de la santé CHU de BORDEAUX.....	5
IFPS - Centre Hospitalier AGEN NERAC.....	6
Institut de formation d'auxiliaires de puériculture LIBOURNE.....	7
CALENDRIER DE LA SELECTION	8
SELECTION.....	9
ADMISSION DEFINITIVE	10
PROFILS PARTIELS	11
DOSSIER D'INSCRIPTION	13
FICHE INSCRIPTION	15

FICHES DESCRIPTIVES PAR INSTITUT DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE Institut des métiers de la santé CHU de BORDEAUX

PLACES OUVERTES POUR LA RENTREE 2022/2023

Par voie de sélection	Nombre de places	Nombre de places après reports
Quota autorisé	37	32
Places promotion professionnelle ASH	Au moins 20 % du quota	Au moins 20 % du quota
VAE (hors quota)	3	3
Apprentissage (hors quota)	5	5

INSCRIPTION A LA SELECTION PRÉ INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE Sur : <http://www.pre-inscription.fr>

CONTACT

<p>IFAP DU CHU DE BORDEAUX Institut des métiers de la santé Rue Francisco Ferrer 33 076 BORDEAUX CEDEX 05 57 82 06 88</p> <p>Assistante de scolarité : Madame Lamothe : ifap.pellegrin@chu-bordeaux.fr Site internet : https://www.chu-bordeaux.fr/Etudiants-formation/Ecoles,-instituts</p>

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription à la sélection	Gratuit
Frais d'inscription à la formation	100 €
Coût de la scolarité complète	7 100 € pour les élèves en autofinancement et les élèves salariés
Coût de la scolarité partielle	Montant variable en fonction du nombre de blocs à effectuer (prendre contact avec l'IFAP pour obtenir un devis)

RENTREE

Date de pré-rentrée : Mercredi 31 aout 2022 -14h00 – 16h00

Date de rentrée : Jeudi 1^{er} septembre 2022 - 9H00

INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

IFPS - Centre Hospitalier Agen-Nérac

PLACES OUVERTES POUR LA RENTREE 2022/2023

Par voie de sélection	Nombre de places	Nombre de places après reports
Quota autorisé	28	23
Places promotion professionnelle ASH	Au moins 20 % du quota	Au moins 20 % du quota
VAE (hors quota)	2	2
Apprentissage (hors quota)	0	0

INSCRIPTION A LA SELECTION

Téléchargement du dossier d'inscription sur le site : <http://www.ifps-agen.com/>

CONTACT

Institut de Formation des Professionnels de Santé

IFAP CH AGEN-NERAC

Accueil public : 43 rue Corps Franc Pommiès – 47000 AGEN

Adresse postale : Route de Villeneuve - 47923 AGEN Cedex 9

Email : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr

Site internet : <http://www.ifps-agen.com/>

COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription à la sélection	Gratuit
Frais d'inscription à la formation	100 €
Cout de la scolarité complète	7 000 € pour les élèves en autofinancement et les élèves salariés
Cout de la scolarité partielle	Montant variable en fonction du nombre de blocs à effectuer (prendre contact avec l'IFAP pour obtenir un devis)

RENTREE

Date de pré-rentrée : Jeudi 25 aout 2022 - SITE AGEN – 9H30 - 12H30

Date de rentrée : Jeudi 1^{er} septembre 2022 - SITE AGEN – 9H00

INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE LIBOURNE

PLACES OUVERTES POUR LA RENTREE 2022/2023

Par voie de sélection	Nombre de places	Nombre de places après reports
Quota autorisé	23	
Places promotion professionnelle ASH	Au moins 20 % du quota	
VAE (hors quota)	A déterminer	
Apprentissage (hors quota)	A déterminer	

INSCRIPTION A LA SELECTION
PRÉ INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE
Sur : <https://www.pre-inscription.fr>

CONTACT

Institut de Formation IFAP CH LIBOURNE

Institut de formation en Soins Infirmiers
Secrétariat IFAP
HOPITAL GARDEROSE
70 rue des réaux
33 505 LIBOURNE

Email : secretariat.ifs@ch-libourne.fr

Site internet : <http://www.ch-libourne.fr/formation/>

Onglet : « La formation d'auxiliaire de puériculture »

Téléchargement du dossier d'inscription sur le site

RENTREE

Date de rentrée : Lundi 29 Aout 2022 à 9h00

CALENDRIER DE LA SELECTION

MISE EN LIGNE DES DOSSIERS D'INSCRIPTION www.ifps-agen.com	Le 25 MAI 2022 à 14H00
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	Le 25 MAI 2022 à 14H00
CLOTURE DES INSCRIPTIONS	LE 11 JUIN 2022 à minuit
RESULTATS D'ADMISSION	LE 8 JUILLET 2022 14H00
CONFIRMATION DES CANDIDATS	AU PLUS TARD LE 20 JUILLET 2022

SELECTION

Dispositions générales

Arrêté du 7 avril 2020 modifié par Arrêté du 12 avril 2021 :

Article 1^{er}

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, est accessible, sans condition de diplôme par les voies suivantes :

1° la formation initiale ;

2° la formation professionnelle continue sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle ;

3° la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Article 2bis :

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats mentionnés au I de l'article 1er.

EPREUVES DE SELECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base **d'un dossier** et **d'un oral** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme évaluateurs composés d'une auxiliaire de puériculture en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel (art.2 – arrêté du 7 avril 2020 modifié par arrêté du 12 avril 2021)

RESULTATS

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire (art. 8 – arrêté du 7 avril 2020).

ADMISSION DEFINITIVE

Liste principale et complémentaire

Le jury de sélection du regroupement d'instituts établit un classement des candidatures retenues au regard des conditions requises. Chaque institut établit une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis.

Lorsque la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, le directeur de l'institut de formation peut faire appel, dans la limite des places disponibles, à la liste des candidats sur liste complémentaire d'autres instituts du regroupement, restés sans affectation à l'issue de la procédure d'admission dans ceux-ci.

L'admission définitive

1. A la production du (des) titre(s) ou du (des) diplôme(s) original (s)
2. L'admission définitive est subordonnée à des vaccinations obligatoires

Ainsi, le candidat devra produire :

- **Au plus tard le jour de la rentrée**, à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine = **certificat d'aptitude**.
- **Au plus tard le jour de la rentrée**, à la production d'un certificat médical attestant qu'il remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Confère Annexe ci-dessous : liste des vaccinations conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (cf. article 44 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié).

Ne pourront être admis au 1^{er} stage, que les élèves pouvant justifier des deux premières doses relatives à la vaccination contre l'hépatite B, sachant qu'il faut 1 mois entre chaque injection.

Pour toutes les vaccinations, en plus de la fiche médicale, des justificatifs ou photocopies du carnet de santé devront être fournis obligatoirement.

N'attendez pas les résultats de la sélection, faites vérifier vos vaccins par un médecin car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois et compromettre la mise en stage.

N'hésitez pas à établir le carnet de santé électronique : permet de vous informer par mail de vos rappels. De plus partageable avec tout professionnel de santé – mes vaccins.net : <https://www.mesvaccins.net/>

Des modalités spécifiques pourront être mise en œuvre en fonction de la situation sanitaire.

PROFILS PARTIELS

ALLEGEMENTS DE FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Titre / Diplôme antérieur	Durée Ecole	Durée Stage
Aucun titre ou diplôme antérieur Cursus complet	770 h	770 h
Bac Professionnel Accompagnement Soins Services à la Personne	497 h	525 h
Bac Professionnel Services aux Personnes et Aux Territoires	644 h	770 h
Titre professionnel d'assistant de vie aux familles	574 h	595 h
Titre professionnel d'agent de service médico-social	623 h	595 h
Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance	581 h	595 h
Diplôme d'Etat Ambulancier	575 h	595 h
Diplôme d'Etat d'Assistant de Régulation Médicale	553 h	595 h
Diplôme d'Etat d'Aide-soignant 2005	392 h	420 h
Diplôme d'Etat d'Aide-soignant 2021	301 h	420 h

En fonction des diplômes (ci-dessus) obtenus, les allègements et/ou dispenses peuvent être cumulés.

REPORT DE SCOLARITE

Article 9 arrêté du 7 avril 2020 :

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation au 1er alinéa, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

Soit :

- De droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale,
- De rejet d'une demande de congé de formation,
- De rejet d'une demande de mise en disponibilité
- Ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

Soit de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de

- La survenance d'un évènement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

Les demandes de report de scolarité, accompagnées de leur justificatif, doivent parvenir à la Direction de l'Institut avant le jour prévu pour la rentrée.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier ci-dessous est à compléter et à retourner (avec les pièces demandées) **au plus tard le 11 Juin 2022**, minuit, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse de l'institut de votre choix.

Tout dossier sera à transmettre uniquement par voie postale, à l'adresse figurant sur la fiche descriptive de l'institut de votre choix.

L'envoi en recommandé avec accusé de réception du dossier d'inscription est vivement conseillé.

Tout dossier incomplet, non conforme (illisible...), ou adressé après la date de clôture, ne sera pas traité (cachet de la poste faisant foi).



IMPORTANT

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS NE POUVEZ ENVOYER VOTRE DOSSIER QUE DANS UN SEUL INSTITUT :

- Agen ou***
- Bordeaux ou***
- Libourne***

FICHE INSCRIPTION

Nom de naissance :

Nom Marital :

Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : / /

Lieu de Naissance : (Dept :....)

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone : .../... /... /...

Courriel :@.....

Souhaitez-vous signaler une situation de handicap ?

Oui (Si oui nous fournir une copie de votre reconnaissance MDPH)

Statut actuel : **Salarié** Oui Non Nom Entreprise :

Secteur Public Oui Non Secteur Privé Oui Non

CDI Oui Non CDD Oui Non

Demandeur d'emploi Oui Non Indemnisé Oui Non

Fait à : Le :

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés.

Diffusion des résultats sur internet : <input type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> REFUS	Signature du candidat
---	------------------------------

CONSTITUTION DU DOSSIER

PIECES ADMINISTRATIVES

- Dossier d'inscription complété
- 1 enveloppe à fenêtre (format 200 x 110) timbrées au tarif en vigueur (timbre rouge avec mention « lettre prioritaire » ou timbre avec « mention lettre prioritaire »).
Les timbres verts ou timbres mention « lettre verte » ne seront pas retenus.
- 2 enveloppes auto-adhésive format 110 x 200 portant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse), affranchie au tarif en vigueur en recommandé avec accusé de réception
- Photocopie lisible d'une pièce d'identité recto et verso (carte d'identité ou Passeport) **sur une seule et même page en cours de validité pendant toute la durée de la formation** **Attention la carte d'identité réalisée avant la majorité ne bénéficie pas des 5 ans de prolongation de validité**
- Justificatif de votre couverture sociale en cours de validité (copie de l'attestation de droit à télécharger via votre compte sur www.ameli.fr)
- La copie de la fiche de recensement ou de l'attestation journée de défense et citoyenneté pour les personnes de moins de 25 ans
- Pour les candidats étrangers, hors union européenne, une attestation du niveau de langue française **niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe et **un titre de séjour en cours de validité pour toute la période de la formation**
- Photocopie **des** titres ou diplômes permettant de bénéficier d'équivalences de compétences et/ou d'allègements de formation.
- Pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger reconnu par l'ENIC-NARIC : photocopie du titre ou diplôme et attestation de comparabilité.
- Lettre de motivation **manuscrite**
- CV détaillé (comprenant l'ensemble des emplois occupés, le type de contrat effectué, les dates de début et fin de contrat, le nom et le lieu des structures employeurs...).
- Un document **manuscrit** relatant **au choix du candidat**, soit situation personnelle ou professionnelle vécue ? **Ce document n'excède pas 2 pages.** (Voir notice explicative)
- Certificat(s) de travail du (ou des) employeur(s), accompagné(s) éventuellement des appréciations et/ou recommandations de ou des employeurs. Et tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle en lien avec la profession d'aide-soignant
- Pour les candidats en terminale BAC PRO ASSP ou SAPAT : copie des relevés de résultats et appréciations, appréciations stages et bulletins scolaires
- Pour les titulaires du BAC PRO ASSP ou SAPAT : appréciations employeurs ou stages - notes et diplôme du BAC PRO
- 1 enveloppe timbrée en Accusé de réception, sert à valider l'arrivée du dossier à vos nom et adresse.**

NOTICE COMPLÉMENTAIRE

MÉTHODOLOGIE RELATIVE A

L'ANALYSE DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE

I. Les attendus concernant la situation

Concernant le contenu

1. Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité
2. Qualités humaines et capacités relationnelles
3. Aptitudes en matière d'expression écrite, orale
4. Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique
5. Capacités organisationnelles

Concernant la forme

1. Une introduction
2. Un recueil de données / la description de la situation
3. L'analyse de la situation
4. La conclusion

voir la méthodologie ci-dessous

II. La présentation du document

- 2 pages maximum
- Document **manuscrit**
- Document clair (présentation aérée, lisible, dans le respect de l'orthographe et la syntaxe, sources des éléments théoriques précisées)

III. Le plan

- Décrivez et analysez votre situation professionnelle ou personnelle en vous aidant de la méthodologie ci-dessous

QUI ?	Présentation de la personne concernée par la situation Préciser les autres personnes présentes (<i>rôle de chacun dans la situation présentée</i>)
OÙ ?	Description du lieu où se déroule la situation
QUAND ?	Le moment où se déroule l'action Que s'est-il passé ?
QUOI ?	Description détaillée des faits ☑ attention : pas d'interprétation, ni de jugement. En faisant apparaître :
COMMENT ?	<input type="checkbox"/> L'observation réalisée <ul style="list-style-type: none">○ « <i>Qu'est-ce que j'ai observé ?</i> »

	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le ressenti, les réactions et actions <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> « <i>Qu'est-ce que j'ai fait ?</i> » <input type="radio"/> « <i>Qu'est-ce que j'ai ressenti ?</i> » <input type="radio"/> « <i>Qu'est-ce que j'ai dit ?</i> »
L'ANALYSE DE LA SITUATION : POURQUOI ?	<p>Identification des points forts et argumentation en lien avec des connaissances théoriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> « <i>De quoi j'ai tenu compte ?</i> » <input type="checkbox"/> « <i>Qu'est-ce que j'ai mis en place ?</i> » <input type="checkbox"/> « <i>Avec quels éléments théoriques, je peux le justifier ?</i> » etc. <p>Identification des points faibles et argumentation en lien avec des connaissances théoriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> « <i>De quoi j'aurais dû ou pu tenir compte ?</i> » <input type="checkbox"/> « <i>Qu'est-ce que j'aurais pu mettre en place ?</i> » <input type="checkbox"/> « <i>Avec quels éléments théoriques je peux le justifier ?</i> »

**EN CAS DE NON RESPECT DES CONSIGNES, LE DOSSIER NE SERA
NI ÉVALUÉ, NI ÉTUDIÉ, NI CLASSÉ.**

L'entretien oral permet d'apprécier les qualités humaines, relationnelles du candidat et son projet professionnel.